



Strasbourg, 21 mars 1998

s:\ii\di\di98\docs\10.f

CAHDI (98) 10

**COMITE AD HOC DES CONSEILLERS JURIDIQUES
EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

**16e réunion
(Paris, 17 au 18 septembre 1998)**

**ELECTION DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE ET DU VICE-PRESIDENT
OU DE LA VICE-PRESIDENTE DU CAHDI POUR UN AN**

Note du Secrétariat
préparée par la Direction des Affaires Juridiques

-
1. Les mandats de M. Szenasi (Hongrie) et M. Caffish (Suisse), respectivement Président et Vice-président du CAHDI expirent fin 1998.
 2. Conformément à l'article 17 de l'annexe 2 à la Résolution (76) 3 du Comité des Ministres, le CAHDI est appelé à élire un nouveau Président et un nouveau Vice-président pour un mandat d'un an expirant le 31 décembre 1999. Les paragraphes pertinents de l'article 17 figurent ci-après:
 - a. *Tout comité élit un président et un vice-président. Toutefois, le président d'un comité subordonné à un comité directeur peut être désigné par ce dernier.*
 - b. *Le vice-président remplace le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. Si le Vice-président n'est pas présent, le président est remplacé par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci ou, lorsqu'il n'y a pas de Bureau, par un membre du comité désigné par ce dernier.*
 - c. *L'élection du président et du vice-président requiert la majorité des deux-tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret.*
 - d. *Chaque fois que cela est possible, la désignation du président a lieu à la fin de la réunion qui précède l'expiration du mandat du président en exercice. Dans les autres cas, elle a lieu au début de la réunion, le Secrétaire Général ou son représentant faisant alors fonction de président provisoire.*
 - e. *Le mandat du président et du vice-président est d'un an. Il peut être renouvelé une fois.*
 3. Le tableau ci-contre contient la liste des présidents et vice-présidents du CAHDI depuis sa création.

Présidents et Vice-présidents du CAHDI

Année	Réunion	Président	Vice-président
1991	1	Mr Türk (A)	Mr Corell (S)
1992	2	Mr Türk (A)	Mr Corell (S)
	3	Mr Corell (S)	Mr Puissochet (F)
	4	Mr Corell (S)	Mr Puissochet (F)
1993	5	Mr Corell ² (S)	Mr Puissochet ² (F)
	6	Mr Corell ² (S)	Mr Puissochet ² (F)
1994	7	Mr Puissochet (F)	Mr Bos (NI)
	8	Mr Puissochet (F)	Mr Bos (NI)
1995	9	Mr Bos (NI)	Mr Szenasi (H)
	10	Mr Bos (NI)	Mr Szenasi (H)
1996	11	Mr Bos ² (NI)	Mr Szenasi ² (H)
	12	Mr Bos ² (NI)	Mr Szenasi ² (H)
1997	13	Mr Szenasi (H)	Mr Caflish (CH)
	14	Mr Szenasi (H)	Mr Caflish (CH)
1998	15	Mr Szenasi ² (H)	Mr Caflish ² (CH)
	16	Mr Szenasi ² (H)	Mr Caflish ² (CH)

(²) Deuxième mandat d'un an, non renouvelable (cfr. art. 17,f, Annexe 2, Résolution (76) 3)